

Position dans l'organigramme :

Maire → DGS → DST → Responsable du service eau, assainissement et environnement

### LES SAVOIRS :

- Être titulaire d'un bac +2/+3 dans le domaine de l'environnement, BTS Gestion et Protection de la nature, BTS Gestion et Maîtrise de l'eau, DUT Génie biologique.
- Connaissance de l'organisation administrative et des compétences des collectivités territoriales.
- Permis B obligatoire.

### LES SAVOIR-FAIRE :

- Connaissances pluridisciplinaires liées aux métiers de l'eau et de l'environnement.
- Aptitude à l'encadrement d'équipe et au management participatif.
- Sens du service public.
- Sens de l'organisation
- Maîtrise des outils informatiques
- Capacités rédactionnelles (courriers, notes et comptes-rendus).
- Règles d'hygiène et de sécurité.
- Gestion des conflits.

### LES SAVOIR-ÊTRE :

- Aptitude à travailler en équipe.
- Respect de la hiérarchie et des consignes, savoir rendre compte.
- Aptitude à la gestion des urgences et des imprévus.
- Respect des devoirs de réserve, de discrétion professionnelle, de déontologie.
- Ponctualité, disponibilité, rigueur
- Dynamisme, esprit d'initiative.

### POSTE ET RÉMUNÉRATION :

- 39 Heures semaine avec ARTT
- Contrat à durée déterminée de 3 ans
- Rémunération selon expérience

### CONTACT :

- Monsieur Le Maire  
Mairie de Carentan-les-Marais  
Service Ressources Humaines  
Boulevard de Verdun  
50500 Carentan-les-Marais

### DATE PRÉVUE DE RECRUTEMENT :

- 01/10/2024

Placé sous l'autorité hiérarchique directe de la Directrice des Services Techniques, vous serez en charge des missions suivantes :

### ACTIVITÉS PRINCIPALES :

- Evaluer les effets et impacts de la politique publique en matière d'eau potable et d'assainissement.
- Définir et hiérarchiser les objectifs prioritaires de la régie eau et assainissement, uniformiser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la commune nouvelle (regroupant trois régies directes et un SIAEP).
- Organiser et mettre en œuvre la politique sur l'eau potable et l'assainissement décidée par la commune en concertation notamment avec l'Agence de l'Eau et le Département.
- Coordonner, piloter et évaluer les projets décidés par le Conseil Municipal après validation par le Conseil d'Exploitation de la régie de l'eau.
- Participer activement à l'exploitation et à la gestion des installations de transport et de traitement de l'eau. A ce titre, organiser et optimiser l'activité du service. Être le référent de la commune auprès des organismes de contrôle de l'eau.
- Participer activement à l'exploitation et à la gestion des installations de traitement des eaux usées, des réseaux de collecte des eaux usées et également des eaux pluviales, notamment leur entretien.
- Être le référent de la commune auprès des organismes de contrôle de l'eau et des instances de contrôle des rejets après traitement.
- Participer aux revues de direction et aux audits internes et externes, être force de proposition.
- Assurer le contrôle des rejets et notamment ceux des industriels et préparer les conventions et autorisations de déversement au réseau communal d'assainissement.
- Préparer le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

### CONDITIONS D'EXERCICE ET CONTRAINTES PARTICULIÈRES :

- Horaires : Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi : 08H00-12H00 / 13H30-17H30  
Vendredi : 8H00-12H00 / 13H30-16H30
- Congés : Selon les règles en vigueur et l'organisation définie au sein du service (rythme soutenu en période estivale)
- Conditions d'exercice : Travail administratif et sur le terrain, relation avec les équipes techniques, les entreprises
- Moyens techniques à disposition : téléphone portable, ordinateur

### RELATIONS FONCTIONNELLES :

- Avec les administrations, associations, usagers, services communaux

*Cette liste n'est pas exhaustive et pourra évoluer en fonction des missions du service*